

Rôle et fonctionnement du comité d'accompagnement

Ses rôles principaux

Soutien, guide :

- Soutenir les chercheur.e.s qui sont confronté.e.s à des difficultés, légitimer des décisions
- Guider les chercheur.e.s à chaque étape : état de l'art, méthodologie, partenariat... ; soulever les éventuelles incohérences des projets et aider à les résoudre

Regard externe : Apporter un regard externe/"méta", une prise de recul

Réseautage :

- Faire le lien avec le terrain professionnel, ouverture vers de nouveaux contacts (partenaires, réseaux)
- Proposer des pistes de valorisation

Sa composition

Le comité d'accompagnement doit inclure 3 personnes au minimum :

- Le coordinateur R de votre département
- Tout enseignant ou membre de l'équipe de direction du cursus concerné (plusieurs enseignants ou membres de la direction peuvent être invités)
- Un membre externe à HELMo, expert scientifique et/ou ayant une expérience du terrain professionnel concerné (externe à HELMo)

Les membres de ce comité sont à identifier pour le démarrage du projet en septembre. Sa composition peut évoluer au cours des 3 années, selon l'avancement du projet en termes de contenu.

Son fonctionnement

- Le porteur du projet doit organiser **une première réunion de son comité en septembre de la première année** ; et ensuite **au moins une fois par an**.
- Le rôle, composition et fonctionnement du comité sont expliqués aux membres du comité d'accompagnement par le porteur de projet et le coordinateur R.
- Un **PV** de cette/ces rencontres est rédigé, destiné à l'équipe de recherche pour le suivi du projet.